

Les droits des citoyens et leurs devoirs envers leur gouverneur

Tiré du livre d'Abdurrahman Al-Sheha
« Les Droits de l'Homme en Islam : Halte aux Préjugés ! »

حقوق المواطنين وواجباتهم نحو حكامهم

من كتاب حقوق الإنسان في الإسلام والتصورات الخاطئة الشائعة

للشيخ عبد الرحمن بن عبد الكريم الشبيحة

[باللغة الفرنسية]

Traduction : Yaqub Chérif (Editions Assia)

ترجمة: يعقوب شريف

Révision : Njikum Yahya D.

مراجعة: إنجيكوم يحيى

Relecture et adaptation : Gilles Kervenn

مراجعة و تعديل: جيل كرفان

Publié par le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)

المكتب التعاوني للدعوة وتوعية الجاليات بالربوة بمدينة الرياض

1430 - 2009

islamhouse.com

L'islam a la portee de tous !

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Au nom d'Allah, l'Infiniment Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Les droits des citoyens et leurs devoirs envers leur gouverneur

Tiré du livre d'Abdurrahman Al-Sheha
« Les Droits de l'Homme en Islam : Halte aux préjugés ! »

I- Les droits des citoyens sur le gouverneur

Les droits des administrés sur les dirigeants relèvent de six principes généraux, qui sont les suivants :

1 – **Faire régner la justice entre les administrés** : donner à chacun son dû. Le gouvernant doit être juste dans le domaine des droits comme des devoirs, juste dans la répartition des responsabilités, juste dans l'application des lois. Tous, devant lui, sont égaux, il ne doit préférer aucune personne à une autre, ni favoriser un groupe au détriment d'un autre, car le Prophète (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) dit : *« Le plus aimé des gens auprès d'Allah le Jour de la Résurrection et le plus proche de Lui est un dirigeant juste. Le plus détesté des gens auprès d'Allah le Jour de la Résurrection et qui recevra le plus grand châtement est un dirigeant injuste (tyrannique) »*^[1].

2 – **Ne pas commettre d'injustice à l'endroit des administrés**, ni de tromperie, ni de trahison, car le Prophète dit : *« Allah interdit l'accès au Paradis à tout individu à qui Il a confié une communauté et qui meurt en la trompant. »*^[2].

3 – **Les consulter dans les affaires qui touchent leurs intérêts politiques et socio-économiques**, tant qu'il n'y a pas de textes religieux qui régissent le cas, et leur donner l'occasion d'exprimer librement leurs pensées, idées et points de vue. Ces idées sont acceptées si elles sont compatibles avec l'intérêt général. Allah dit : **(C'est par une miséricorde de la part d'Allah que tu (Muhammad) as été si doux envers eux. Mais si tu avais été rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton**

entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon d'Allah. Et consulte-les à propos des affaires [...])^[3].

4 – **Établir la Charia comme source de son pouvoir et de la constitution.** Il n'y a pas de place pour les constructions personnelles fondées sur les passions et dont le résultat reste aléatoire. Voyez l'exemple d'Omar ibn Al Khattâb t, le deuxième calife, qui dit, après son investiture, à Abou Maryam As-Salouly, le meurtrier de son frère Zayd ibn Al Khattâb : « *Je jure par Allah que je ne t'aimerai pas jusqu'à ce que la terre aime le trou qu'y creuse le rat. - Cela me privera-t-il d'un droit ?, s'enquit-il. Non, reprit Omar t, il n'y a pas de mal, car il n'y a que les femmes qui se chagrinent pour l'amour.* »^[4]

5 – **Ne pas ériger une barrière entre lui et les administrés** en refusant de les recevoir, en se montrant hautain à leur endroit, en mettant entre lui et eux des intermédiaires qui interdisent ou autorisent les entrevues à leur gré. Le Prophète (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) dit : « *Quiconque assume une quelconque responsabilité des musulmans, puis se retranche et ne fait pas cas de leur misère, de leurs besoins, de leur pauvreté, Allah ne fera pas aussi cas de sa misère, ni de ses besoins, ni de sa pauvreté, ni de son indigence le Jour de la Résurrection* »^[5].

6 – **Faire preuve de compassion envers les administrés** et ne pas leur imposer plus qu'ils ne peuvent supporter ou ponctionner une part trop importante de leurs revenus. Le Prophète (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) dit : « *Ô Allah ! Quiconque est chargé d'une responsabilité de ma communauté puis leur rend la tâche difficile, rends-lui aussi la tâche difficile. Et celui qui est chargé d'une responsabilité de ma communauté et se montre indulgent envers eux, sois aussi indulgent envers lui.* »^[6]

||- Les devoirs des citoyens envers le gouverneur

- **On doit l'écouter et lui obéir** tant que cela n'entraîne pas la désobéissance à Allah. S'il n'ordonne pas de désobéir à Allah, lui obéir, c'est obéir à Allah et lui désobéir, c'est désobéir à Allah. Allah dit : (**Ô vous les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité.**)^[7]^[8]

- **On doit lui prodiguer des conseils** avec manière et douceur et se garder de le tromper, en le guidant vers ce qui lui est utile ainsi qu'à la communauté, et en lui rappelant les besoins du peuple. Nous voyons notre Seigneur faire cette recommandation à Moussa (Moïse) et son frère Haroun (Aaron) – que la paix soit sur eux deux –, lorsqu'Il les envoya chez Pharaon pour l'inviter à la foi : (**Puis parlez-lui avec douceur. Peut-être se rappellera-t-il ou [Me] craindra-t-il.**)^[9]

Et le Prophète (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) dit : « *La vraie religion consiste à être loyal. - Envers qui ?, demandèrent les Compagnons. Il*

répondit : Envers Allah, envers Son livre, envers Son Messenger, à l'égard des chefs de la communauté musulmane et de la communauté musulmane tout entière. »^[10]

- **On doit se tenir à ses côtés au moment des épreuves** et des crises et se garder de s'insurger contre lui, de le priver de soutien et de l'abandonner, même si on fait partie du groupe qui ne lui a pas fait le serment d'allégeance. Le Prophète (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) dit : « *Celui qui vient vous trouver alors que vous êtes unis autour d'un seul homme et qui veut vous diviser et faire éclater votre communauté, tuez-le* »^[11].

Relu et adapté pour islamhouse par :
Gilles KERVENN
Dhul-Qi'dah 1429 (novembre 2008)

Publié par le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !

^[1] At-Tirmidhî (3/617), hadith n°1329, [déclaré faible par Al-Albânî (ajout du correcteur)].

^[2] Muslim (1/125), hadith n°142.

^[3] Sourate 3, verset 159.

^[4] On pourrait aussi citer des versets du Coran qui montrent – peut-être plus clairement que l'exemple donné par l'auteur – l'obligation pour le gouverneur de juger selon les lois que Dieu a fait descendre et non selon des lois humaines qui sont par essence imparfaites : on lit dans la sourate 5, verset 44 : ([...] **Et ceux qui ne jugent pas d'après ce que Dieu a révélé, ce sont eux les mécréants.**) Puis verset 45 : ([...] **Et ceux qui ne jugent pas d'après ce que Dieu a révélé, ce sont eux les injustes.**) Et verset 47 : ([...] **Et ceux qui ne jugent pas d'après ce que Dieu a révélé, ce sont eux les pervers.**) À noter que juger selon les lois divines est une prescription qui ne concerne pas uniquement le gouverneur, mais qui s'adresse aussi à tout un chacun ; pour preuve la parole d'Allah, exalté soit-Il : (**Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, après que Dieu et Son Messenger ont décidé d'une chose, d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Dieu et à Son messenger, s'est clairement égaré.**) (sourate 33, verset 36) (note du correcteur).

^[5] Al-Mustadrak (4/105), hadith n°7027.

^[6] Muslim (3/1458), hadith n°1828.

^[7] On remarquera que Dieu n'a pas répété l'impératif « obéissez » devant « à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité », ce qui a amené les savants à dire que ceci est une indication subtile du texte qui confirme ce qui est venu dans d'autres textes du Coran et de la Sunnah – comme le hadith authentique : « *Pas d'obéissance aux créatures dans la désobéissance au Créateur.* » – à savoir que l'obéissance aux gouverneurs est conditionnée par l'obéissance à Allah et à Son messenger. Et il suffit même de lire la suite du verset pour s'en convaincre, tant elle est sans équivoque : (**Ô vous les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité. Puis, si vous divergez en quoi que ce soit, renvoyez le jugement à Allah et au Messenger [...]**) (note du correcteur).

^[8] Sourate 4, verset 59.

^[9] Sourate 20, verset 44.

^[10] Muslim (1/74), hadith n°55.

^[11] Muslim (3/1480), hadith n°1852.